

Contrat de ville de la commune de Bandraboua 2015 - 2020

Version synthétique et simplifiée

Mars 2017



CDR 
MAYOTTE
politique de la ville – observation de la cohésion sociale



Centre Maharajah
Rue de l'Archipel
ZI de Kawéni
97600 MAMOUDZOU
02 69 61 71 44
contact@cdr-mayotte.fr

Sommaire

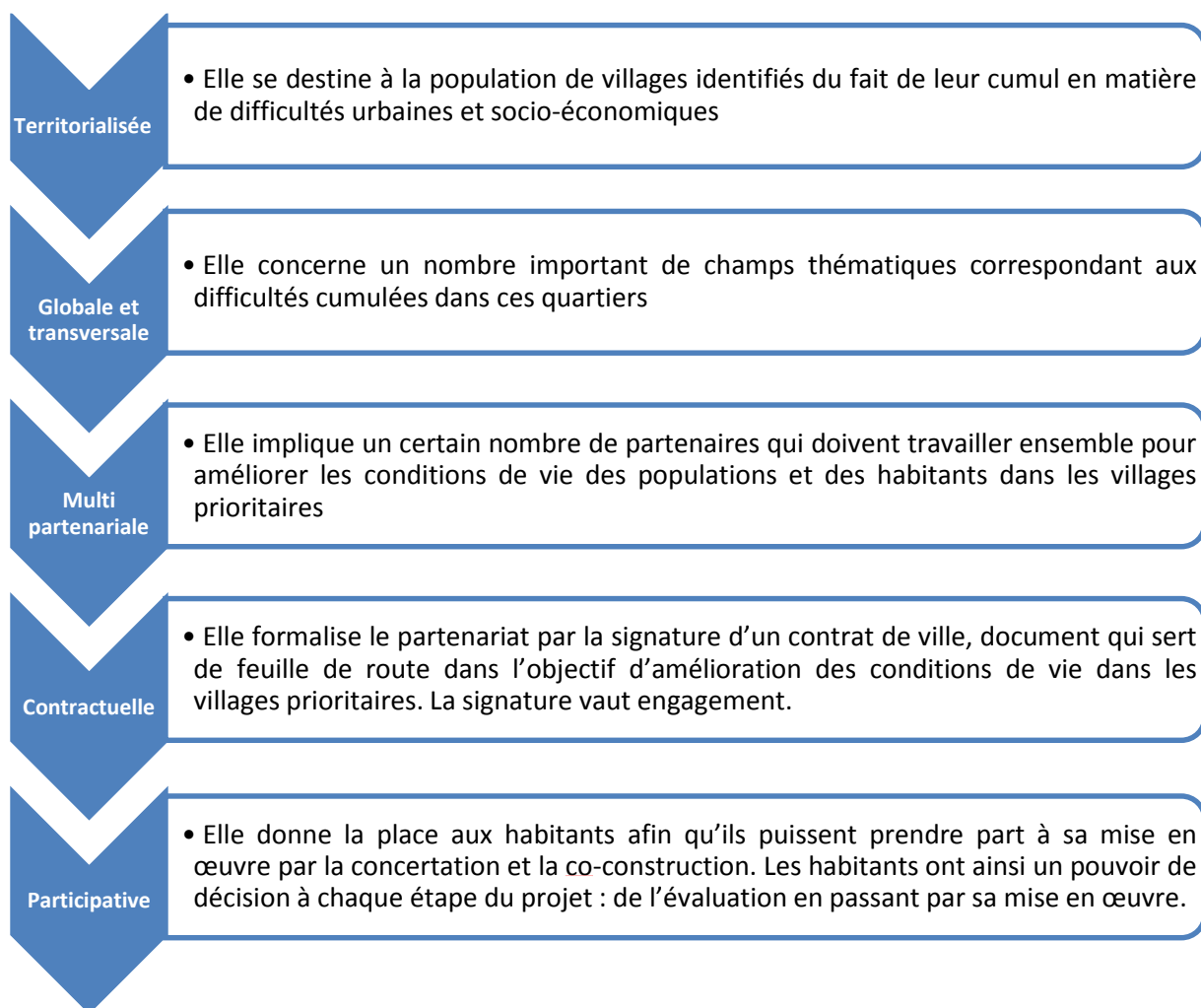
Préambule	Page 3
<i>La politique de la ville, qu'est-ce que c'est ?</i>	Page 3
<i>Le contrat de ville qu'est-ce que c'est ?</i>	Page 4
<i>Les composantes et les mots « clés » des contrats de ville</i>	Page 4
Les piliers et les axes transversaux des contrats de ville	Page 5
Portrait synthétique du territoire de Bandraboua	Page 6
Diagnostic du territoire	Page 6
<i>Cohésion sociale</i>	Page 6
<i>Développement économique et emploi</i>	Page 7
<i>Cadre de vie et habitat</i>	Page 8
Les enjeux et objectifs du territoire	Page 9
Gouvernance et pilotage du contrat de ville	Page 10
<i>Comment est piloté le contrat de ville ?</i>	Page 10
<i>Animation suivi-évaluation des contrats de ville</i>	Page 12
<i>Processus de partage de validation du rapport bilan</i>	Page 13
<i>Les échéances évaluatives du contrat de ville</i>	Page 13
Liste des signataires du contrat de ville	Page 14

Préambule

La politique de la ville, qu'est-ce que c'est ?

« Une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants¹ ».

La politique de la ville est...



Afin de :

Lutter contre les inégalités de tout ordre (urbaines, géographiques, sociales, économiques...)
Aboutir à une cohésion sociale, urbaine, économique etc...

¹ : Loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine



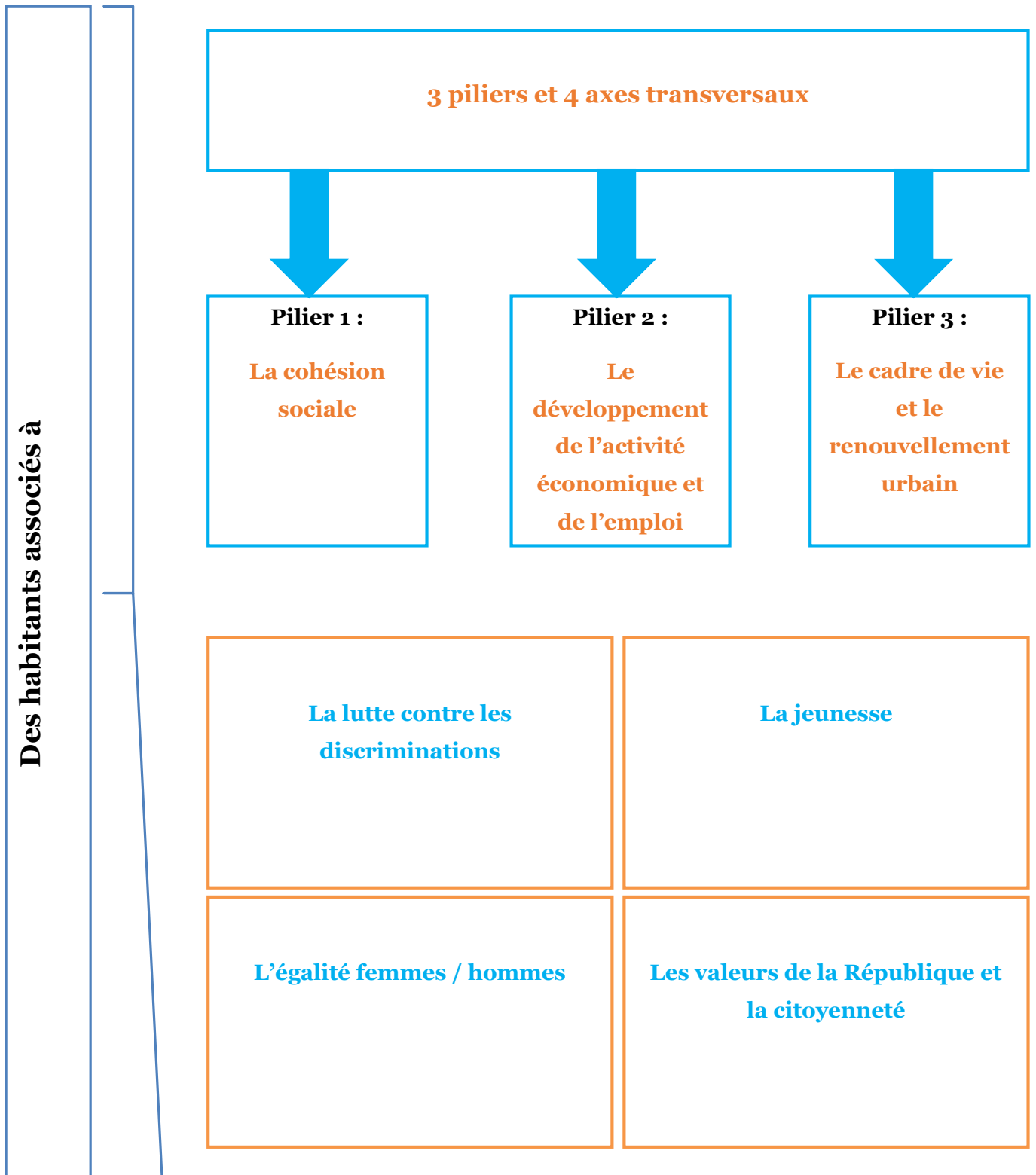
Le contrat de ville qu'est-ce que c'est ?

Le contrat de ville est le document qui fixe la manière dont la politique de la ville doit être conduite sur le territoire dont il est relatif. Il s'agit d'un document qui engage l'ensemble des acteurs du territoire à répondre aux problématiques identifiées dans les quartiers prioritaires du territoire, selon une gouvernance exercée collectivement et grâce aux moyens à la fois respectifs et collectifs des acteurs du territoire. Il constitue un contrat global qui engage ses signataires à atteindre les objectifs collectivement fixés permettant d'aboutir à une cohésion urbaine, sociale et économique dans le territoire. Il détermine la nature des actions à conduire pour l'atteinte des objectifs, les modalités de mise en œuvre, les moyens financiers et d'ingénierie mobilisés ou à mobiliser et les moyens d'évaluation de l'atteinte des objectifs.

Les composantes et les mots « clés » du contrat de ville



Les piliers et les axes transversaux des contrats de ville



Portrait synthétique du territoire de Bandraboua

Superficie : 32 km²

Densité : 316 hab./km²

Population « Politique de la ville » de la Commune

Territoire	Pop. 2012	Pop. Politique de la ville 2015
Commune de Bandraboua	10 132	7 443
Village de Bouyouni	1 352	1 352
Village de Dzoumogné	3 705	3 705
Village de Bandraboua	2 386	2 386
Mayotte	212 645	168 632

Diagnostic du territoire²

Cohésion sociale

Education

- Echec scolaire préoccupant
- Nombre croissant d'enfants à scolariser
- Condition d'enseignement et d'accueil médiocres
- Taux d'analphabétisme très préoccupant
- Faible niveau de qualification qui touche également les plus jeunes, dont la moitié sort du système scolaire

² Reprise des termes contenus dans le contrat de ville de Bandraboua



- Conditions de scolarité difficiles :
Rotations dans les écoles surchargées, insuffisance de moyens pédagogiques de fonctionnement, difficultés financières ne permettant pas de développer des accueils périscolaires suffisants, difficultés pour recruter des professeurs titulaires
- Absence de programme de réussite éducative
- Perte des fonctions de base de l'école coranique (enseignement du respect, du savoir-vivre...)
- Carence de structure et d'animation favorisant l'apprentissage

Culture, vie associative, sport et jeunesse

- Population jeune rarement occupée et formée
- Faible fréquentation des activités sportives par les jeunes
- Equipements vétustes à destinations des jeunes (foyer des jeunes de Bandraboua, M'tsangaboua et Bouyouni) et non suffisants : matériels informatiques pour les initier et les former aux nouvelles technologies, à la connaissance de nouvelle technologie...
- Fortes difficultés de fonctionnement des équipements publics : entretien, offre non structurée, absence de programmation = dangers éventuels
- Malgré une bonne dynamique pendant les weekends, les activités traditionnelles et culturelles sont peu cadrées par la collectivité

Santé

- Concertation encore insuffisante des acteurs de l'action sociale

Justice, accès aux droits, prévention de la délinquance

- Délinquance en augmentation permanente
- Augmentation des cambriolages et autres vols depuis 2012

Développement économique et emploi

Territorialisation et mobilisation du service public de l'emploi

- Absence totale d'accompagnement sur site
- Chômage et niveau de précarité important dans la population
- Exclusion du monde du travail pour une grande partie de la population à cause des problématiques de logement, de mobilité, d'éducation de santé etc.
- Perspectives d'insertion quasi nulles du fait des problèmes d'ordre administratif et d'accès aux droits.
- Un nombre important de jeunes sans activité



Manque d'accompagnement des artisans locaux

- Régression du nombre d'artisan (fabrication des canaris, de lits en bois avec sommier, marmites et autres ustensiles en argile, etc.) et la relève n'est pas assurée par la jeune génération
- Absence de valorisation de l'artisanat local

Absence d'encadrement des agriculteurs et des pêcheurs locaux

- Manque d'accompagnement des producteurs d'oranges : de la production à la commercialisation
- Absence de politique de production et de valorisation du produit
- Baisse du nombre de pêcheurs dû notamment à la pénibilité du métier (de moins en moins attractive, revenu dérisoire)

Tourisme

- Besoin de valorisation du site de Mgwédajou (lieux d'embarquement et de débarquement des pêcheurs avec un potentiel touristique considérable)

Cadre de vie et habitat

Urbanisation spontanée et anarchique

- Organisation urbaine régulièrement anarchique sans véritable cohérence. Constructions spontanées, consommation de l'espace non maîtrisée ce qui entraîne une surconsommation des espaces disponibles
- Besoin croissant en logements nouveaux : augmentation du parc de logements inférieure à la croissance démographique
- Espaces publics occupés illégalement
- Documents de planification urbaine non respectés
- Impossibilité d'user du droit de préemption urbain ou d'expropriation
- Absence d'instance de dialogue entre les grands propriétaires terriens qui empêchent la résorption des difficultés liées au manque de disponibilités d'espaces communaux susceptibles d'accueillir des projets immobiliers ou d'équipement
- Rareté foncière générant un coût élevé des terres

Transport

- Voies en mauvaises état mais permettant la circulation des véhicules



Renouvellement urbain

- Besoin d'éclairage public
- Disparition progressive du couvert végétal engendrant une érosion
- Désorganisation et moyens insuffisants pour l'entretien des voiries urbaines et leurs abords
- Habitat insalubre aux abords des villages

Les enjeux et objectifs du territoire

Enjeu 1 : Repenser l'organisation de l'administration communale

→ Objectifs liés :

- Mutualiser les ressources et les moyens avec les communes du Nord par la mise en place de l'intercommunalité
- Mener une politique de proximité en favorisant les actions de terrain et en utilisant les nouvelles technologies

Enjeu 2 : Revitaliser les villages et favoriser la cohésion sociale sur l'ensemble du territoire communal en s'appuyant sur les associations

→ Objectifs liés :

- S'appuyer sur les équipements existants pour mettre en place des activités à destination des jeunes
- Rendre cohérentes les interventions des acteurs du territoire et structurer les associations pour mieux travailler avec elles

Enjeu 3 : Déployer une politique de réussite éducative adaptée

→ Objectifs liés :

- Promouvoir la maîtrise des langues à travers la lecture de la culture orale
- Favoriser l'éveil intellectuel des élèves en s'appuyant sur l'histoire locale de la commune et de Mayotte



- Offrir les conditions d'apprentissage nécessaires pour la réussite scolaire des enfants

Enjeu 4 : Offrir à tous les habitants un cadre de vie agréable

→ Objectifs liés :

- Lutter contre l'insalubrité et contre l'habitat indigne
- Aménager les espaces publics pour améliorer le cadre de vie quotidien des habitants

Enjeu 5 : Redynamiser et relancer l'économie locale

→ Objectifs liés :

- Soutenir davantage l'économie locale en favorisant les filières économiques existantes sur la Commune
- Ouvrir l'économie locale vers des activités touristiques liées à la mer
- S'appuyer sur les entreprises locales pour favoriser l'insertion des jeunes sortis du système scolaire sans diplôme

Gouvernance et pilotage du contrat de ville

Comment est piloté le contrat de ville ?

Le contrat de ville est piloté par trois instances de gouvernance qui sont :

Le **Comité de pilotage**, une organisation technique représentée par le **comité technique** et **un conseil citoyen** qui garantit la voix des habitants et des institutions. Ce dernier siège dans ces deux premières instances.



Organe de décision :
Copil
(Comité de pilotage)

Désigne la réunion qui rassemble les décideurs des administrations, des organismes associés et des associations qui ont signé le contrat de ville, y compris les conseils citoyens, pour faire le suivi du contrat et prendre les décisions nécessaires. Elle permet par exemple de répondre aux questions suivantes :

Les actions prévues ont-elles bien été réalisées ?

Quels pourraient être les prochains projets ?

Qu'est-ce qui peut être amélioré dans le contrat de ville ?



Valide les enjeux territoriaux et les orientations stratégiques

Définit la programmation des actions du contrat de ville

Précise les modalités de suivi et d'évaluation des objectifs opérationnels, des engagements de droit commun et des actions du contrat de ville

Garantit la bonne diffusion de l'information sur le fonctionnement et les résultats du contrat de ville

Organe de mise en œuvre :
Cotech
(Comité technique)

Désigne la réunion qui rassemble les techniciens des administrations, des organismes associés et des associations qui ont signé le contrat de ville, y compris les conseils citoyens, pour organiser la mise en œuvre des décisions prises dans le Copil. Elle permet par exemple de répondre aux questions suivantes :

Comment organiser les actions identifiées par le Copil ?

Quels pourraient être les acteurs à associer à la mise en œuvre des projets ?

Comment évalue-t-on les actions mises en place ?



Prépare les décisions du comité de pilotage

Assure le suivi des décisions de celui-ci

Organise les différents groupes de travail thématiques des trois piliers du contrat de ville

Synthétise et met en cohérence les propositions d'enjeux et d'orientations des groupes de travail

Conseil citoyen



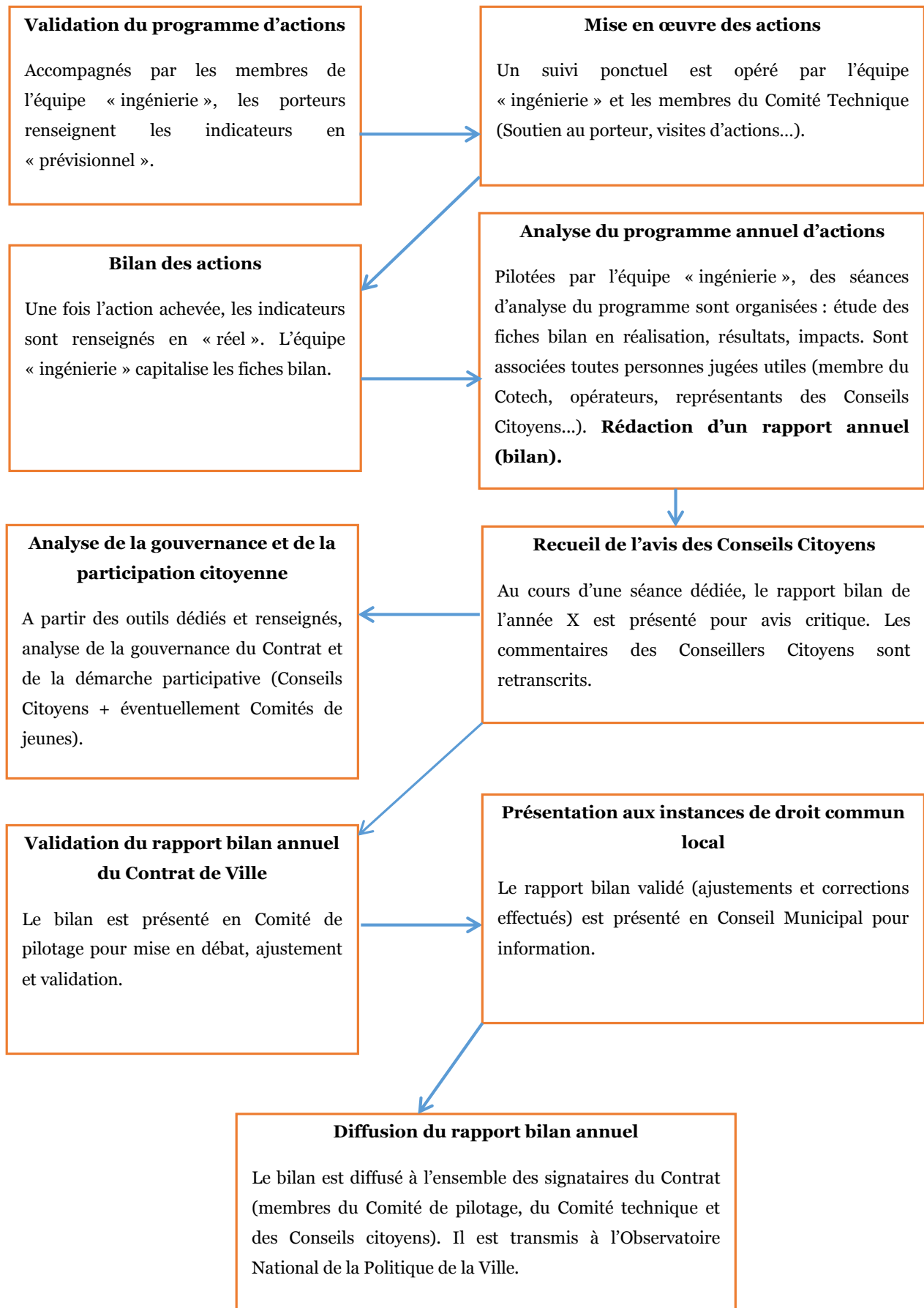
Désigne le regroupement d'habitants qui participe à l'animation du contrat de ville. Sa création a pour finalité de permettre l'expression libre des habitants au sujet des projets de leur territoire.

Contribue à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des contrats de ville.

Participe aux instances de pilotage du contrat de ville

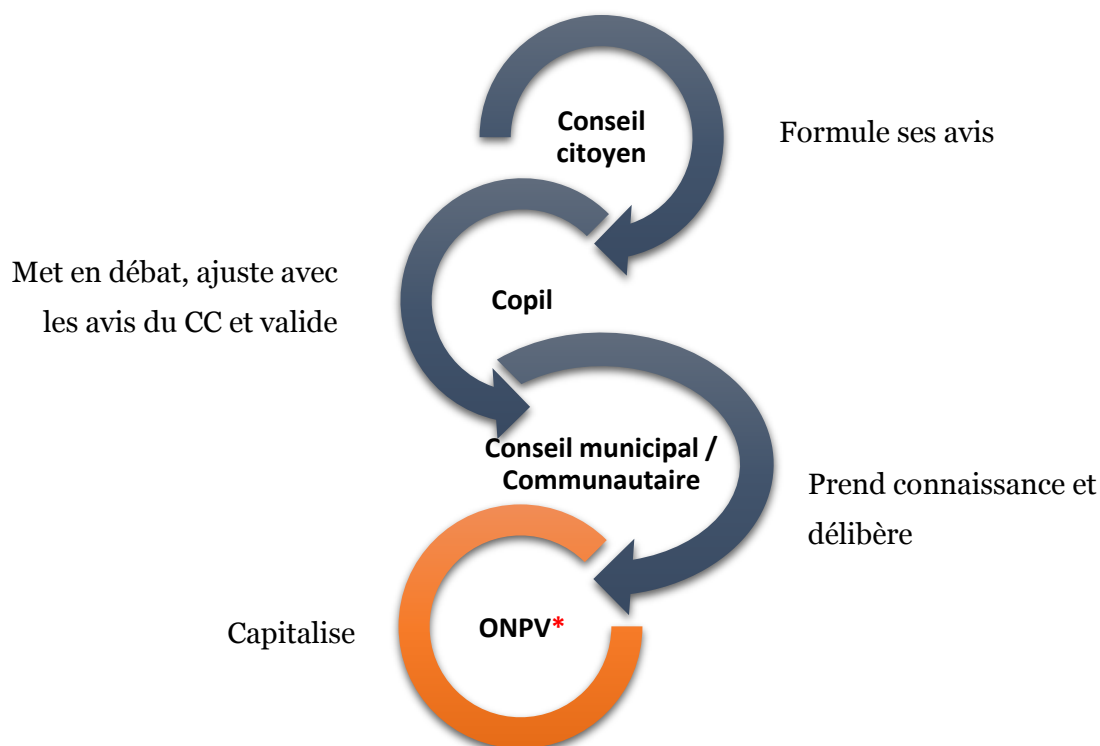


Animation suivi-évaluation des contrats de ville



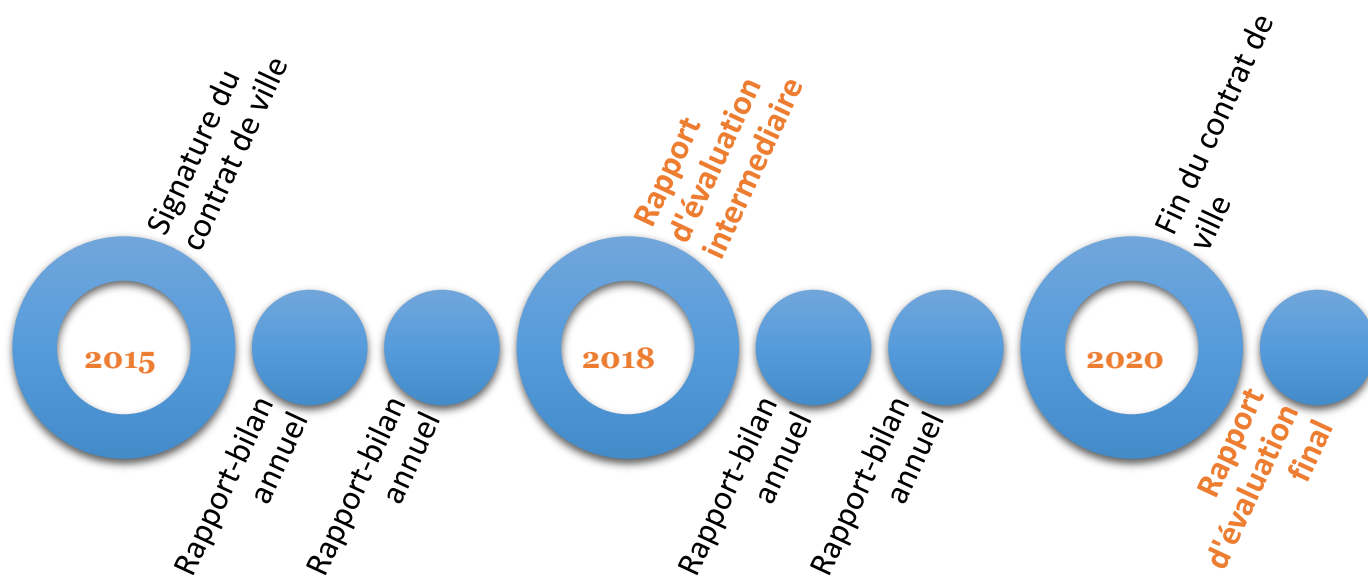
Processus de partage de validation du rapport bilan

Le rapport d'évaluation est un document co-construit avec l'ensemble des acteurs du contrat de ville, avec une coordination assurée par l'équipe projet. Une fois co-construit, il doit suivre les processus de partage et de validation ci-dessous.



**Observatoire national de la politique de la ville*

Les échéances évaluatives du contrat de ville



Liste des signataires du contrat de ville

Fonction	Prénom et Nom
Le maire de la commune de Bandraboua	Soulaimana BOURA
Le préfet de Mayotte	Seymour MORSY
Le président du Conseil Départemental	Soibahadine IBRAHIM RAMADANI
Le procureur de la République	Joël GARRIGUE
Le président du TGI & Le président du CDAD	Laurent SABATIER
Le directeur de la CSSM	Jean VERON
La directrice de l'ARS	Juliette CORRE
Le directeur de pôle emploi	Dany RAMAYE
La directrice de la mission locale	Zakia C. DOHOUNZO
Le représentant du conseil citoyen du quartier prioritaire du village de Bandraboua	Tohir MADJINDA
Le représentant du Conseil citoyen du quartier prioritaire du village de Dzoumogne	Issouf HEDJA
Le président du centre de ressources et d'observation de la cohésion sociale	Moussa MOUHAMADI
Le représentant du Conseil citoyen du quartier prioritaire du village de Bouyouni	Mariama ABDOURAHAMANE



Le représentant du comité des jeunes du quartier
prioritaire du village de Dzoumogne

Farida ABDOU

Le représentant du comité des jeunes du quartier
prioritaire du village de Bouyouni

Boueni-Fatouhia AHAMADI

Le représentant de la ligue de l'enseignement

Joseph NZAOU

La présidente de l'UFOLEP

Naoilou YAHAYA

Le président de l'association TAMA

Thani MOHAMED SOILIH

Le président du centre régional d'information
jeunesse (CRIJ)

Saïd ASSANI

Le président régional d'éducation et de promotion de
la sante (IREPS)

M'hadji AHMED ALI

Le président de l'UDAF

Ali NIZARY

Le président de l'association régie de quartier de
Bandraboua

Soidri BEN ABDOU

La personne à contacter pour toute question relative à la politique de la ville sur votre
Commune est :

Catherine PLANTY

Tel : 06.39.09.40.83

Mail : Catherine.planty@gmail.com





CDR de Mayotte
Centre Maharajah
Rue de l'Archipel, Z.I de Kawéni
97600 MAMOUDZOU
02 69 61 71 44
contact@cdr-mayotte.fr
cdr-mayotte.fr

